

Règlement :

1 commande 100% remboursés pendant 7 jours

Art 1. Organisation du jeu

La société HDS (dont le siège social et situé 44/46 Avenue de Flandre, 59700 Marcq en Baroeul, immatriculée au RCS de Roubaix Tourcoing) .

En participant au jeu « 7 commandes 100% remboursées », vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Tichoups à annuler la participation au Jeu correspondante.

Art 2. Objet du jeu

A l'occasion des soldes d'été, l'équipe Tichoups organise un grand jeu permettant aux participants de gagner par tirage au sort la valeur de leurs achats sur le site Internet Tichoups. Pour participer au Jeu, et tenter de gagner le lot mis en jeu, le participant doit:

-Se rendre sur le site www.tichoups.fr

-Commander sur le site Tichoups

-Les heureux gagnants recevront un mail leur indiquant avoir gagné le remboursement de leur commande.

Les gagnants seront tirés au sort de façon aléatoire.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 2-1: Accès au jeu

Le jeu est accessible à l'adresse URL:

www.tichoups.fr

Article 3: Date et durée

Le Jeu débute le 26 Juin 2019 à 09h00 heure de Paris et se termine le 2 Juillet 2019 à 23h59. Par ailleurs, Tichoups se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de Tichoups ne pourra être engagée de ce fait.

Article 4: Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France et dans les DOM-TOM. Ne sont pas autorisées à participer au Jeu, toutes personnes ayant collaborés à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site donnera lieu à l'annulation totale de la participation au jeu correspondante. Les participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Toute contravention au présent Règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Tichoups à annuler la participation au Jeu correspondante.

Le règlement de la commande devra être réglées par le moyen de paiement de votre choix (hors chèque)

4-2 Validité de la participation

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort et/ou Jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sélectionné sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par une nouvelle sélection.

Article 6 : Désignation du Lot

Les dotations mises en jeu consistent pour le Participant, en fonction du type de tirage pour lequel celui ci a opté, soit, en un remboursement de la valeur du panier acheté sur le Site, soit en une autre dotation annoncée avant la participation au Jeu. Le montant du remboursement correspond à la portion du prix TTC effectivement payé par le Participant (hors frais de livraison), en tenant compte des éventuelles réductions ou offres promotionnelles dont le Participant a pu bénéficier par ailleurs.

Article 7 : Information ou Publication du nom du gagnant

- Les gagnant(e)(s) seront informés de son gain à réception de la commande. Tichoups se réserve le droit de publier son nom et prénom sur sa page fan Facebook et sur son site internet.

Article 8 : Remise ou retrait du Lot

En cas de gain, la somme ainsi gagnée sera versée par Tichoups ou par la société participant à l'organisation du Jeu au Participant par virement bancaire, ou selon tout autre mode de paiement qui serait alors proposé par Tichoups et choisi par le Participant en lieu et place du virement bancaire.

A cette fin, il sera demandé au Participant de fournir les informations bancaires nécessaires. Il pourra le faire en renseignant la rubrique appropriée accessible via l'email reçu en cas de gain.

Le versement du gain visé au paragraphe précédent interviendra dans un délai maximum de 15 jours après la date d'achat, sous réserve que le Participant ait bien communiqué à Tichoups, dans ce délai, les informations bancaires ou autres nécessaires.

Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation du paiement du gain n'étaient pas reçues par Tichoups à l'issue d'un délai de 10 jours après sa participation au Jeu.

En cas de paiement du gain au Participant gagnant, Tichoups adressera au Participant gagnant un email lui confirmant le virement de ses gains sur son compte. Un délai de 3 à 5 jours peut s'écouler entre la réception de cet email et la réception effective des gains, qui correspond au délai de traitement du virement bancaire.

Les éventuels frais financiers liés à l'encaissement du ou des versements de gains qui pourraient être facturés au Participant par sa banque restent à sa charge exclusive.

La responsabilité de Tichoups ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard du paiement du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles et/ou bancaires).

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de son lot, le(ou la) gagnant(e) autorise l'organisateur à utiliser son nom, marque, dénomination sociale et adresse e-mail et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au jury les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au (ou à la) gagnant(e), selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Tichoups ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. Tichoups ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant le Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, Tichoups ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.